
Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT-D du 2 mai 2019

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Pour cette réunion du CHSCT, la délégation Force Ouvrière souhaite tout d'abord rappeler avec force **sa totale opposition au projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique » qui prévoit en particulier la fusion des CT avec les CHSCT et donc la disparition programmée de cette instance.**

Alors que les conditions de travail dans l'enseignement ne cessent de se dégrader avec des conséquences indiscutables sur la santé de nombreux personnels, les CHSCT sont plus que jamais indispensables. Pour FO, l'Administration doit **prendre en compte les avis émis par le CHSCT au lieu de les ignorer ou de les contourner** comme ce fut le cas en particulier avec l'avis sur les évaluations nationales ou sur la médecine de prévention.

FO revendique d'une part **que tous les signalements adressés à la hiérarchie soient communiqués au CHSCT et soient traités**, d'autre part que des moyens soient réellement attribués à l'Education nationale (moyens humains dédiés et moyens financiers), pour mettre en œuvre **des mesures concrètes et pratiques répondant efficacement aux nombreuses urgences** qui se présentent et aux obligations de l'Etat employeur en matière d'hygiène, de Sécurité et de Santé au travail.

Ainsi **la visite médicale quinquennale n'existe pas ! Renforcer le service de médecine de prévention** ne saurait être simplement une disposition prévue dans les orientations ministérielles mais cela doit être **un impératif absolu à réaliser, un objectif sans condition**. Nous rappelons qu'il s'agit bien d'une obligation légale, comme stipulé à l'article 24 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi que la prévention médicale dans la fonction publique ; je cite : « *Les agents [...] font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans.* » Cette visite médicale est également indispensable à la prévention des risques psycho-sociaux.

L'Administration doit se soumettre à cette obligation dont la fréquence - tous les 5 ans - déjà en soi insuffisante n'est toujours pas respectée.

De même, la question de **l'amiante** doit enfin être traitée avec la rigueur qui s'impose. Il ne suffit pas de parler de « *prévention du risque* » comme l'indique les orientations ministérielles 2019 mais de **recenser précisément et au plus vite toutes les situations où les personnels peuvent être confrontés à la présence d'amiante et d'y répondre en urgence** à la hauteur de la gravité qu'elles revêtent.

Pour FO, il convient de se poser les problèmes auxquels sont confrontés nos collègues, le CHSCT n'ayant vocation ni à faire passer la pilule de contre-réformes qui dégradent les conditions de travail ni à ignorer la souffrance au travail qui s'étend de plus en plus.

Pour FO, le CHSCT doit notamment aborder :

- **la souffrance au travail générée par le non-remplacement des professeurs du second degré** qui crée une désorganisation du service, les personnels Assistants d'Éducation (AED) pouvant se retrouver en charge de 60 élèves voire plus dans la même salle ou dans 2 salles mitoyennes. Ce n'est d'ailleurs pas en tentant d'imposer aux autres professeurs des heures supplémentaires que nous améliorerons cette situation mais bien en créant des postes de TZR pour assurer les remplacements.

- **la souffrance au travail générée par la surcharge de travail infligée, dans le 1er degré aux directeurs d'école,** aggravée par l'absence d'Aides Administratives à la Direction d'école,

- **la souffrance au travail qui sera générée dans le 2nd degré aux professeurs** avec la possibilité d'imposer 2 heures supplémentaires en plus de leurs Obligations Réglementaires de Service (ORS), comme le prévoit le ministre.

- **la souffrance au travail générée par l'augmentation des effectifs dans les classes** puisqu'il est impossible de dédoubler des classes de CP et de CE1 à moyens constants sans que cela n'augmente les effectifs des autres classes et pas seulement en REP et REP+. De même, la disparition des dédoublements systématiques en sciences lorsque les classes dépassent 24 élèves, depuis la réforme du collège, est source de stress lors des TP (travaux pratiques) car cela augmente les risques de blessures des élèves.

- **la souffrance au travail générée par l'inclusion par défaut d'élèves en situation de handicap et par l'absence d'AESH** en contravention avec les notifications de la MDA

Enfin, FO tient à dénoncer à nouveau **la mise en place de la journée de carence en cas de maladie** : cette mesure pénalise financièrement nos collègues alors que par la nature de leurs missions ils sont en contact avec une population traversée tout au long de l'année par de multiples affectations qui ne les épargnent pas.

Le ministère doit **exonérer du jour de carence au moins à tous les personnels atteints par les épidémies cycliques ou saisonnières qui frappent la population scolaire.**

Pour FO, l'Éducation Nationale employeur doit enfin répondre à ces problèmes.

Nos collègues ne doivent pas continuer à payer de leur santé les mauvaises conditions de travail et le non-respect des réglementations qui résultent des politiques d'austérité budgétaire.